



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209 – Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc.

(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 11 juin 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 847-20130612

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 11 JUIN 2013	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION.....	2
Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, Municipalité régionale de comté de Rouville et Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc.....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXE

I. Amendement adopté

Séance du mardi 11 juin 2013

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209 – Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. (Ordre de l'Assemblée le 14 mai 2013)

Membres présents :

M^{me} Champagne (Champlain), présidente

M^{me} Bouillé (Iberville), députée présentant le projet de loi

M. Carrière (Chapleau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

M. Gaudreault (Jonquière), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Goyer (Deux-Montagnes)

M. McKay (Repentigny) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Rousselle (Vimont)

M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales

M. Villeneuve (Berthier)

Autres députés présents :

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)

M. Moreau (Châteauguay)

Intéressées :

Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, Municipalité régionale de comté de Rouville et Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc. :

M. Martin Damphousse, maire de Varennes et préfet adjoint de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville

M. Michel Picotte, préfet de la Municipalité régionale de comté de Rouville

M. Sylvain Berthiaume, directeur général de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville

M^e Armand Poupart jr

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 55, M^{me} Champagne (Champlain) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Bouillé (Iberville), M. Gaudreault (Jonquière), M. Carrière (Chapleau) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

AUDITION

Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, Municipalité régionale de comté de Rouville et Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc.

À 16 h 02, la Commission entend l'exposé de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, de la Municipalité régionale de comté de Rouville et de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants des intéressées.

Il est convenu de permettre à M. Moreau (Châteauguay) de prendre la parole.

L'échange se poursuit.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : M^{me} Bouillé (Iberville) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le préambule, amendé, est adopté.

Articles 1 et 2 : Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Champagne (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Carrière (Chapleau), M. Gaudreault (Jonquière) et M^{me} Bouillé (Iberville) font des remarques finales.

À 16 h 40, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Yannick Vachon



Noëlla Champagne

YV/sq

Québec, le 11 juin 2013

ANNEXE I

Amendement adopté

AM 1
Préambule

Projet de loi n° 209

Amendement

Préambule (deuxième alinéa)

Dans la version anglaise du projet de loi, dans le deuxième alinéa du préambule, remplacer le mot « Société's » par le mot « company's ».

Commentaire :

Modification proposée par la Direction de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale.

Permet que les deux occurrences de « société » en français dans cet attendu soient traduits de la même façon en anglais.

Adopté